

Rectifications

Mémoire du comité des citoyens de Laterrière

Général

Le mémoire du comité des citoyens de Laterrière fait état de certaines réserves quant à la capacité du projet à permettre le passage d'une CMP sans dégâts en aval du Kénogami. Il préconise donc la création d'exutoires supplémentaires ou la création d'autres réservoirs de rétention.

L'objectif du projet est de passer une crue 96 sans dommages et d'assurer la sécurité des populations en cas de CMP.

Corrections

1. (corr. page 17) Il ne peut s'agir de milliers d'hectomètres cubes, mais éventuellement de centaines d'hectomètres cubes.

2. (corr.p.30) les graphiques de remplissage et de débits requis par le mémoire correspondent aux graphiques A5 à A10 du Pr 5.4.
3. (corr. p.30) le 194 hm^3 représente 194 millions de mètres cubes (194 000 000 mètres cubes et non pas des $195\,400 \text{ m}^3$) et correspondent à la CMP été-automne.

Au niveau des conclusions :

1. Objectif de sécurité CMP

On peut contrôler les crues jusqu'à la CMP étant donné qu'avec la possibilité d'évacuer $1200 \text{ m}^3/\text{s}$ à chacun des ouvrages de Portage-des-Roches et de Pibrac (total $2400 \text{ m}^3/\text{s}$) les infrastructures d'évacuation : les ponts et les routes sont préservés; les ouvrages de retenues : les digues et les barrages sont conçus pour résister à la CMP et enfin, le plan des mesures d'urgence aura permis d'évacuer les populations à risques par les routes et les ponts précédemment préservés.

Donc, la notion de garantie de sécurité de 14% à 24% (p. 31 du mémoire) n'est pas appropriée pour un phénomène de catastrophe naturel hypothétique contre lequel il est pratiquement impossible d'assurer aucun dommage. Ce que l'on doit assurer dans un tel cas, c'est la sécurité des populations et donc leur évacuation grâce à la décision préventive et aux infrastructures préservées (ponts et routes).

2. Atteinte des objectifs (crue semblable à celle de 96)

La démonstration par volumes en hectomètres cubes **(évacuation par les rivières + accumulation dans le lac Kénogami + retenue dans le Pikauba = volume de la crue)** pour des durées semblables à celles de 96 a été faite en première partie (réf. DA-39).